

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

Pour Lyon et les départements,

**11 francs** pour trois mois,  
**21 francs** pour six mois,  
**40 francs** pour l'année.

Un numéro : 20 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

**ON S'ABONNE :**

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1<sup>er</sup>.

A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DÉGOUVE-DENUNÇQUES, rue Lepelletier, n° 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles **VINGT-QUATRE HEURES** avant les journaux de Paris.

Lyon, le 19 avril 1848.

On nous fait la communication suivante :

COMITÉ RÉPUBLICAIN DU RHÔNE.

Liste des candidats présentés par le comité.

Laforest, maire de Lyon.

Doutre, ouvrier typographe.

Rittiez, rédacteur du *Censeur*, membre du comité préfectoral.

Arago (Emmanuel), commissaire du gouvernement.

Treillard, agriculteur, membre du comité préfectoral.

Doncieux, commandant de l'Hôtel-de-Ville.

Hénon, médecin.

Lagrange, condamné d'avril.

Bergier, propriétaire, conseiller municipal de Lyon.

Faure (Philippe), commissaire du gouvernement à Villefranche.

Murat, gérant du *Censeur*, membre de la commission préfectorale.

Drivon, médecin.

Castel, ouvrier tailleur.

Lortet, médecin.

Greppo, ouvrier tisseur.

Chaix, contre-maître d'usine.

Chanay, commissaire du gouvernement au tribunal de Lyon.

Grataloup, agriculteur à Vaugneray.

Kauffmann, rédacteur du *Censeur*.

Faurc, maire de Givors.

Turrins, tailleur de pierre à Saint-Cyr.

Cette liste est la seule adoptée par le comité républicain.

QUESTION EXTÉRIEURE.

AFFAIRE DE SAVOIE.

(2<sup>e</sup> Article.)

Nous avons expliqué sans passion, mais avec netteté, les faits qui ont précédé l'expédition de Savoie et les causes qui l'ont fait échouer; il nous reste encore un devoir à remplir.

Les Français qui faisaient partie de la colonne ont été renvoyés, ils sont rentrés; les Savoisiens sont revenus en partie, les autres sont restés dans leurs familles, et pour eux du moins cette tentative aura eu pour résultat de faire cesser l'exil. Mais les chefs de l'expédition sont encore au secret dans la prison de Chambéry; chaque jour on répand le bruit qu'ils vont être rendus à la liberté, ce bruit n'est qu'un mensonge; le pouvoir semble ne vouloir que gagner du temps et arriver à mettre les prisonniers en jugement. C'est peut-être un moyen de justifier ceux qui ont su tout ce qui se passait, et qui ont fui sans combat, sans résistance, la tête perdue, devant des hommes pour la plupart sans armes. On parle, il est vrai, de recourir à la clémence royale; or, tout recours implique d'abord une condamnation, et nous devons protester non seulement contre une condamnation, mais contre la mise en jugement.

Qu'un gouvernement se défende contre ceux qui l'attaquent, c'est son droit; qu'il les traduise devant les tribunaux quand il les a faits prisonniers purement et simplement, sans condition, on ne saurait l'en empêcher; mais il s'élève, à propos des chefs de l'expédition savoisiennne, une question nouvelle d'une haute importance et qui mérite un examen sérieux. Il résulte de lettres que nous recevons de Savoie que les hommes qui composaient la colonne ne se sont rendus qu'en vertu d'une capitula-

tion. Le gouverneur de Chambéry avait abandonné son poste, le conseil-général était en désarroi, n'osant ni prendre une mesure, ni même s'assembler; il n'existait plus qu'un pouvoir, un corps organisé, capable d'agir et d'offrir des garanties, c'était la garde nationale. Des lettres de Chambéry nous affirment aujourd'hui qu'une convention fut passée, au moment de l'attaque, entre les officiers de cette garde et les chefs savoisiens.

Ceux-ci étaient à l'Hôtel-de-Ville lorsque l'arrivée des paysans, le massacre de quelques Savoisiens, l'attaque de la caserne, firent comprendre clairement les dangers qui menaçaient la cité; les officiers de la garde nationale se rendirent à l'Hôtel-de-Ville, et, pour prévenir une plus grande effusion de sang, conclurent avec les chefs savoisiens une convention stipulant que tous les hommes de l'expédition seraient reconduits à la frontière, avec les honneurs de la guerre, musique en tête, et laissés libres; c'est alors que les chefs coururent à la caserne, bravant les balles pour y arriver, firent cesser le feu, et prévirent les malheurs que devait amener inévitablement la résistance désespérée d'hommes énergiques n'attendant pas de quartier.

Les conditions de cette convention doivent être tenues, l'honneur en fait un devoir à ceux qui l'ont proposée, et rien ne saurait les dégager de la parole donnée. Dira-t-on que ce n'est pas le gouvernement qui a traité? Où était le gouvernement? Les autorités piémontaises avaient fui; la garde nationale seule était constituée, pouvoir irrégulier, si l'on veut, mais enfin pouvoir unique, créé par les circonstances, qui a empêché de plus grands malheurs, et dont il faut remplir les engagements. La garde nationale tout entière doit insister pour qu'on tienne la promesse de ses chefs; le pouvoir ne saurait la violer sans déshonneur.

Des considérations d'un ordre plus élevé encore, s'il est possible, des considérations toutes politiques commandent impérieusement de renvoyer en liberté les chefs de l'expédition savoisiennne. La circulaire de M. Lamartine a rassuré l'Europe sur les intentions de la République; la France ne fera pas une guerre de conquête, elle ne menace plus les capitales des empires voisins, elle attend, l'arme au bras, que les peuples se prononcent sur la forme gouvernementale qu'il leur convient d'adopter, promettant seulement de secourir ceux dont la liberté serait menacée.

Une simple observation à cet égard: Il est fort beau d'annoncer de pareilles dispositions qui permettent à toutes les sympathies de se manifester; toutefois, nous comprendrions mal un désintéressement qui laisserait nos voisins s'agrandir, refaire la carte européenne à leur profit sans aucune compensation pour nous, qui souffrirait que des empires puissants fussent créés autour de nous, sur nos frontières constamment menacées. Alors, ce qu'on appelle aujourd'hui de la générosité prendrait un autre nom.

Expliquons-nous: Charles-Albert n'a pas marché au secours de la Lombardie par amour de la liberté, il ne s'est pas senti tout-à-coup brûlé de ce feu qu'il avait si bien éteint en lui depuis vingt-cinq ans; les princes sont guidés par la politique, entraînés par l'ambition, ils ne font pas du sentiment, et le roi de Piémont n'aurait jamais songé à soutenir l'Italie contre l'Autriche, s'il n'avait pas eu l'espérance de joindre le Milanais à ses provinces. Il n'est permis à aucun homme d'état de se faire illusion à cet égard, et, quelque nouveau qu'il soit aux affaires, M. Lamartine ne saurait s'abuser sur ce point.

Mais est-il besoin de discuter cette question? Nous avons la conviction que tout est réglé déjà entre le Piémont et la France, que la formation de l'armée des Alpes répond à des stipula-

tions secrètes, que nos soldats entreraient en Italie si les troupes piémontaises n'étaient pas assez fortes pour en expulser les Autrichiens. Enfin, nous sommes persuadés que la Savoie sera avant peu rendue à la France. Si cette conquête n'était pas consommée d'ici à quelques semaines, l'Assemblée nationale qui va se réunir serait bientôt entraînée à sortir du rôle de constituante et à ordonner à notre armée de porter le drapeau français au pied des Alpes. Si le gouvernement provisoire est bien inspiré, il se présentera devant l'Assemblée avec la gloire d'avoir rendu à la France ses anciennes limites de ce côté. Hé-siter à cet égard, ce serait mal comprendre sa mission.

La réunion de la Savoie à la France est donc pour nous un fait certain qui ne tardera pas à s'accomplir; pourquoi donc parler de procès contre des hommes qui sont venus un peu avant l'heure, qui n'ont fait autre chose que devancer le moment qui s'approche? Toute cruauté à leur égard serait un crime inutile. Qu'on ne craigne pas, en les rendant à la liberté, de dévoiler des stipulations destinées à rester secrètes quelques jours encore; nulle puissance en Europe ne peut s'abuser sur les résultats que doit avoir la guerre commencée sur l'autre revers des Alpes.

LES CITOYENS MONTALEMBERT ET LACORDAIRE CANDIDATS A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

M. Ch. de Montalembert vient de publier une profession de foi cosmopolite adressée aux électeurs de divers départements; car il paraît que la candidature du noble ex-pair est au concours, revendiquée qu'elle est par plusieurs collèges électoraux, comme les villes de la Grèce antique se disputaient jadis la naissance du grand Homère. Toutefois, il y a plus que du courage, suivant nous, à venir jeter ainsi à travers la lutte des partis certains noms, certains souvenirs, certaines paroles qui pourraient bien, à vrai dire, se retourner contre leurs auteurs.

Voici d'abord quelques extraits textuels de cette profession de foi:

Ma profession de foi sera d'autant plus facile à faire que je me bornerai à vous rappeler mon passé. Je n'ai rien à y désavouer, j'ai même la prétention de n'avoir rien à y changer. J'ai toujours placé au premier rang de mes dogmes politiques la souveraineté nationale. J'ai reconnu son droit dans la chartre de 1830. Je ne puis ni ne veux contester son œuvre dans la République de 1848.

Aujourd'hui que l'union de la religion et de la liberté, si bien comprise par le peuple victorieux de Paris, est irrévocablement scellée, au moins dans le cœur des catholiques, il reste à la faire prévaloir dans nos mœurs publiques. J'y ai travaillé toute ma vie et je veux y travailler toujours.

C'est cet amour de la liberté, c'est le tendre respect pour la vie sacrée des nations opprimées qui m'a enflammé tantôt pour l'Irlande... et en dernier lieu pour les républiques primitives de la Suisse. Oui, dans ce dernier discours qu'un vainqueur du jour n'a pas craint de dénoncer à la colère du peuple... dans cette protestation de mon âme indignée contre le radicalisme suisse et contre les apologies récentes de la Terreur, je n'ai fait que rester fidèle à tous mes antécédents... Mon honneur sera d'avoir arraché le masque de la liberté à des oppresseurs hypocrites.

J'ai réclamé la liberté d'enseignement, et j'ai prouvé que ni mes amis ni moi ne voulions y substituer le monopole du clergé, et j'ai repoussé énergiquement toute concession qui ne dût pas être l'apanage de toutes les écoles et de tous les partis.

J'ai peut-être à me reprocher d'avoir partagé l'ignorance de la plupart des hommes politiques sur plusieurs des questions sociales et économiques qui occupent aujourd'hui une si grande et si juste place dans les préoccupations du pays...; mais en réclamant la libre observation du dimanche, je crois avoir plus fait pour l'âme et le corps de l'ouvrier que tous les utopistes contemporains... Ni mes convictions ni mes allures ne changeront. Je ne serai pas plus le courtisan du lendemain que celui de la veille.

Puisque vous avez, Monsieur le comte, la prétention de n'avoir rien à changer ni à désavouer dans votre passé, vous nous permettez d'apporter ici quelques-unes des pièces propres à

FEUILLETON DU CENSEUR. — 20 AVRIL 1848.

LE FILS DE L'OUVRIER.

(Suite. — Voir le Censeur des 15, 14, 17, 18 et 19 avril.)

Chapitre VI.

LES FIANÇAILLES.

Les jours qui s'écoulaient depuis la dernière entrevue avec Hector de Charny furent longs et tristes pour Marie. Il lui fallut écouter les louanges que ses parents donnaient au capitaine, tandis que toutes ses pensées se reportaient sur Pierre Landry.

— Ne pouvant s'expliquer autrement le silence de ce dernier, elle pensa que son intention réelle était de l'oublier en lui rendant ses serments le jour du rendez-vous au Jardin-des-Plantes, sans doute parce qu'il se croyait trop pauvre pour s'élever jamais jusqu'à elle.

Ne croit-il donc plus qu'il y ait quelque générosité dans mon cœur? dit-elle tristement.

Dans l'espoir d'avoir des nouvelles de son amant, elle envoya la servante aux informations, et apprit ce qu'elle seule ignorait encore, c'est-à-dire la part active que Pierre avait prise à l'occupation de l'Arsenal, l'influence qu'il exerçait dans le club de la Grande-Côte, enfin l'honneur qu'il avait de siéger parmi les membres de la commune.

Ces nouvelles l'accablèrent de douleur. Fille d'un homme qui vivait constamment avec le clergé, elle avait puisé dans la maison paternelle l'amour de la royauté et de l'église. Tous les actes accomplis depuis la Révolution française étaient autant de crimes aux yeux de la candide jeune fille. Aussi, dès qu'elle connut les actions de Landry, elle y vit un signe de séparation volontaire, puisqu'il s'était jeté dans le parti des rebelles. Hélas! pensa-t-elle, autrefois il était bon et honnête; c'est le malheur qui l'a perdu. Je ne le sens que trop, il m'a rendu mes serments et ne songe plus qu'à l'ambition.

La veille du dimanche où Hector de Charny devait se rendre à l'invitation de M<sup>me</sup> Galland, toute la famille était réunie dans le salon, en s'apitoyant sur les affaires du temps, sur les scènes tumultueuses qui commençaient de nouveau à jeter le trouble dans la ville, lorsque l'abbé Rudin entra.

Son arrivée changea le cours de la conversation, et la tourna vers un sujet plus intéressant pour tout le monde, excepté pourtant pour Marie.

Le mariage fut mis en avant, et Rudin, avec cette liberté que donne l'autorité d'un directeur et d'un ami de la maison, demanda à la jeune fille si elle ne verrait pas arriver avec joie le jour d'un mariage.

Marie, après avoir hésité un instant, répondit négativement.

Le père et la mère marquèrent leur mécontentement.

— Qu'a donc de si effrayant ce nouvel état qui devient nécessairement celui de tous les gens du monde? dit l'abbé avec douceur.

— Hélas! monsieur, je n'en sais rien; mais je crois aux pressentiments, et les miens sont tristes.

— Songe, ma fille, que tu ne retrouveras pas toujours un homme semblable à celui qu'on te propose, dit Galland. C'est un fidèle serviteur de l'autel et du roi, et, de nos jours, ils ne sont pas nombreux.

— Je sais, mon père, tout le bien que l'on peut dire de monsieur de Charny; mais, malgré moi, mon cœur se serre quand je pense que vous voulez me contraindre à l'épouser dans un pareil moment.

— Marie, reprit aigrement sa mère, il y a déjà long-temps, trop long-temps même que vous contrariez tous nos projets pour votre établissement. Je pense que nous avons assez attendu, il est temps de finir ces caprices. Tout le monde est ici contre vous.

— Eh bien donc! puisque vous me forcez à l'avouer, je n'aime pas monsieur de Charny, et ne pourrai jamais consentir à être sa femme.

La rougeur monta au visage de M<sup>me</sup> Galland.

— Vous n'aimez pas! reprit la mère; c'est bien à vous d'être si difficile! Souvenez-vous que vous êtes la fille d'une petite bourgeoise, et qu'il ne vous appartient pas d'élever des prétentions. Vous n'aimez pas!... Eh bien! vous ferez comme les autres, le mariage vous apprendra à aimer; cela vient toujours.

Galland voulut combattre les paroles amères de sa femme par des rai-

sonnements plus affectueux; il fit envisager à sa fille l'honneur que cette alliance allait jeter sur sa famille, le brevet de colonel que le jeune capitaine obtiendrait de Sa Majesté, enfin les intérêts que son commerce retirerait aussi de la protection du vicair-général Rudin, devenant ainsi leur parent, et qui pourrait fort bien être nommé évêque.

Toutes ces considérations avaient peu d'influence sur le cœur de Marie; elle écoutait, mais ses yeux, ses lèvres, toute sa physionomie annonçaient sa fatigue et sa peine. Quand maître Galland eut cessé de discourir, il s'attendit à un triomphe.

Marie, lassée enfin des obsessions continuelles qui l'agitaient, n'eut plus la force de résister et s'écria:

— Apprenez donc tous mon secret: j'aime depuis long-temps; ce n'est pas un homme riche et puissant, mais j'ai juré de l'aimer toujours et de l'attendre. C'est Pierre Landry, mon compagnon d'enfance.

Galland demeura stupéfait, M<sup>me</sup> Galland devint rouge de honte et de colère, l'abbé n'en croyait pas ses oreilles. Ce fut la mère qui, la première, rompit le silence.

— Tu oses avouer cet amour criminel, et tu ne meurs pas de honte, fille indigne! Quoi! tu ne sais donc pas que celui que j'ai élevé près de moi est devenu le plus forcené factieux du quartier! Pierre Landry! le chef d'un club, c'est-à-dire d'une troupe de scélérats qui s'organisent pour piller et dévaster la ville! Tu aimes celui qui a trahi sa religion et excité la révolte contre les magistrats! Il s'est jeté dans le crime parce qu'il ne pouvait honnêtement s'enrichir.

La digne femme croyait anéantir sa fille par cette saillie, mais Marie était en proie à un violent transport, en proie à une exaltation fiévreuse qui grandissait peu à peu. Ce fut à peine si elle put se contenir et se contenter de dire froidement à sa mère:

— Je sais tout cela, je sais la mauvaise voie dans laquelle court Pierre, mais vous le calomniez. C'est un honnête homme, et s'il agit ainsi, c'est par conviction, j'en suis sûre.

Galland aimait sincèrement sa fille, il voulait son bonheur, et il lui exprima tout la douleur qu'elle lui causerait en s'abandonnant ainsi à un fol amour.

— Autrefois, dit-il, j'ai pu avoir le projet de vous unir lorsque vous étiez jeunes enfants, que vous aviez la même fortune, les mêmes goûts; mais

éclairer l'opinion publique dans le débat que vous provoquez si témérairement. Et d'abord, comme développement indispensable de votre pensée, lorsque vous dites : « Aujourd'hui que l'union de la religion et de la liberté est irrévocablement scellée au moins dans le cœur des catholiques », nous vous rappellerons ce que vous avez écrit dans un factum en l'honneur des jésuites, sous le titre de *Devoirs des catholiques*.

L'Eglise catholique, y déclarez-vous, dit aux hommes : **CRUEZ, OBEISSEZ, ou passez-vous de moi. Elle n'est ni l'esclave, ni la cliente, ni l'auxiliaire de personne; ELLE EST REINE OU ELLE N'EST RIEN!**

Et ailleurs :

Si l'Eglise de France avait eu le malheur d'en être réduite à cette alternative (de n'être pas reine ou de rester légitimiste), il vaudrait mieux pour elle qu'elle fût restée liée au légitimisme que de subir le profit qu'on lui offre, mais qu'elle n'acceptera jamais.

Et plus loin :

Il faut donc le sentir, et il faut avoir courage de le dire sans subterfuge et sans détour : l'éducation ne peut être solidement régénérée et épurée que par les congrégations religieuses. Il est juste d'assigner entre elles un rang élevé à ces jésuites qui... etc. (Suit l'éloge des jésuites.)

Telle est la liberté d'enseignement que vous avez rêvée.

Vous rappelez ensuite, Monsieur le comte, « cette protestation de votre âme indignée contre le radicalisme suisse » (séance de la chambre des pairs du 14 janvier), par laquelle vous êtes resté fidèle à tous vos antécédents, et vous réclamez l'honneur d'y avoir arraché le masque de la liberté à des oppresseurs hypocrites. Nous ne saurions donc mieux faire que de transcrire les passages les plus saillants de cet inqualifiable réquisitoire contre-révolutionnaire dont l'indignation de la France libérale fit justice à l'origine, tandis que la presse légitimiste et dévote n'avait point de métaphores assez ambitieuses pour en glorifier l'éditeur responsable.

Ce qui était en jeu de l'autre côté du Jura, ce n'étaient ni les jésuites ni la souveraineté cantonale : c'était l'ordre, la paix européenne, la sécurité du monde et de la France; c'est là ce qui a été vaincu, étouffé, écrasé à nos portes, sur nos frontières.

Ainsi donc, je ne viens pas parler pour des vaincus, mais à des vaincus, vaincu moi-même; à des vaincus, c'est-à-dire aux représentants de l'ordre social, de l'ordre régulier, de l'ordre libéral qui vient d'être vaincu en Suisse et qui est menacé dans toute l'Europe par une nouvelle invasion de *Barbares*. (Sensation.)

L'année dernière, à pareille époque, je venais dénoncer à cette tribune un crime analogue, l'incorporation et la confiscation de Cracovie...

Ce crime de la force a été commis au nom de la force. Cette année-ci, c'est le crime du despotisme avec l'hypocrisie de plus, commis au nom de la liberté. A mes yeux, cet odieux mensonge aggrave l'attentat et le rend dix fois plus digne de votre indignation et de votre mépris. (Vive approbation.)

Mais on ne s'est pas arrêté là. Voyez-vous ces hommes armés qui montent par ce défilé des Alpes que beaucoup d'entre vous ont suivi? Les voilà qui suivent le sentier escarpé que, pendant tant de siècles, des milliers de chrétiens, étrangers, voyageurs, ont foulé avec respect et reconnaissance; ils vont là où la République française s'était arrêtée avec respect. (Vive sensation.)

Et que vont-ils y faire, ces vainqueurs sans combats? Il faut le dire, ils vont pour voler. (Approbation marquée.) Oui, pour voler le patrimoine des pauvres, des voyageurs, de ces moines du Saint-Bernard que dix siècles ont entourés de leur vénération et de leur amour....

La défaite a été honteuse. La vérité m'arrache ce témoignage, au détriment même de mes amis. Mais savez-vous quelque chose de plus honteux que cette défaite? C'est la victoire. (Vives acclamations.) Cette victoire remportée sans combat par dix contre un, victoire qui se présentera à la postérité flanquée d'un côté par une sœur de charité expulsée, et de l'autre par un moine du Saint-Bernard, spolié, chassé et insulté par ces lâches vainqueurs. (Nouvelles exclamations approbatives.)

Tenez pour certain que l'exemple ne serait pas perdu; que si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, les amis des radicaux suisses devenaient les maîtres en France, ils vous feraient payer au prix de votre patrimoine et de celui de vos enfants la rançon de vos votes et de vos arrêts. (Très bien! très bien!)

Je disais donc que si jamais les complices de la Suisse radicale devenaient les maîtres dans notre pays, on verrait des choses analogues, et ceci me rappelle au point de vue que je vous ai déjà signalé, et me conduit naturellement à appeler votre attention sur le contre-coup de ces événements en France.

Après quelques détails sur les banquets, l'orateur poursuit en ces termes :

Voilà, Messieurs, comment la cause de la Suisse radicale a été comprise, présentée, admirée dans ces banquets, où, à la juste horreur de la France, on a été rechercher tout ce qu'il y avait de plus sanguinaire, de plus ignoble dans notre révolution, pour en faire comme le programme et la justification des doctrines nouvelles qu'on prêche au peuple français. (Vif mouvement d'approbation.)

Et, Messieurs, comment en serait-il autrement? Il est impossible de ne pas rappeler cependant que c'est la même voix (celle de Lamartine) ou plutôt la même plume qui, la première en France, il y a un an, a proclamé la nécessité de substituer une Suisse unitaire à l'antique Suisse libre, prospère, et alliée de la France; que c'est cette même plume qui a poétisé depuis ce qu'il y avait de plus triste dans notre révolution. Elle n'a eu que trop d'i-

mitateurs! Tout-à-coup on a vu surgir ce groupe d'historiens qui sont venus faire de l'échafaud l'autel du patriotisme. C'est, il faut le dire, dans ce déplorable mélange de la théorie terroriste d'une part, de l'histoire terroriste de l'autre, et de la pratique radicale en Suisse par-dessus tout cela, qu'il faut voir la source de cette audace dont vous êtes, je ne dis pas effrayés, mais indignés comme moi. (Très bien! très bien!)

C'est là que les loups ont appris qu'ils n'avaient pas besoin de se dénigrer en bergers (mouvement); aussi ils parlent en loups, et on les applaudit, et on boit avec eux à la fraternité et à l'humanité....

Le club des Jacobins est déjà ouvert, non pas en fait, pas dans la rue, mais dans les esprits, dans les cœurs, du moins dans certains esprits, dans certains cœurs égarés par des sophismes sanguinaires et dépravés par ces excrables romans qu'on décore du nom d'histoire, et où l'apothéose de Voltaire sert d'introduction à l'apologie de Robespierre. (Nouvelles marques énergiques d'approbation.)

Un mot encore, et ce sera le dernier, à l'adresse de la France. La France, après ce qui vient de se passer, se trouve dans la situation que voici : Le drapeau que vous avez vaincu à Lyon en 1831 et en 1834, ce drapeau-là est aujourd'hui relevé de l'autre côté du Jura. (Sensation.) A l'intérieur, vous avez ce que vous n'avez pas en 1831 ni en 1834, des sympathies avouées, publiques, croissantes pour la Convention et pour la Montagne, l'apologie systématique de tous les crimes qui peuvent désoler ou déshonorer une nation. Eh bien, je ne veux être ni optimiste, ni alarmiste; je ne demande aucune mesure d'exception, au contraire; je crois que nos lois et nos institutions suffisent parfaitement à la défense de la société, mais c'est à condition que les honnêtes gens se dévoueront tous à cette œuvre.

Je demande donc que les honnêtes gens ouvrent les yeux et sachent à quoi s'en tenir sur les périls de la situation; qu'ils s'arment d'une triple résolution à l'encontre des ennemis intérieurs et extérieurs qui nous menacent. Pour moi, ma conviction est que le plus grand des maux dans une société politique, c'est la peur. Dans cette époque infâme et sanglante que l'on veut à toute force réhabiliter, savez-vous quel a été le principe de toutes nos catastrophes? C'est la peur! (Très bien!) Oui, la peur qu'avaient les honnêtes gens des scélérats, et même la peur que les petits scélérats avaient des grands. (Très bien! très bien!)

Messieurs, ne souffrons pas que les méchants aient seuls le monopole de l'énergie, de l'audace! Que les honnêtes gens aient aussi l'énergie du bien; que les bons citoyens aient aussi, quand il le faut, leur audace! Qu'ils s'unissent pour défendre énergiquement nos glorieuses institutions conquises en 1789 et en 1830. Défendons-les au dedans et au dehors en montrant notre horreur pour tout ce qui ressemble à 1792 et à 1793. Que ce soit là notre politique; que ce soit le principe de l'union entre nous tous qui voulons au fond la même chose : la liberté, l'ordre et la paix. (Acclamations très vives d'approbation.)

Quant aux questions sociales, vos efforts se sont bornés, vous l'avouez vous-même, à « réclamer la libre observation du dimanche », dont, au reste, vous attendez des résultats merveilleux,

Sans nous expliquer sur le mérite exclusif de cette institution que vous semblez estimer comme une panacée universelle, nous répondrons simplement que la libre observation dont il s'agit ici n'a été, comme chacun sait, qu'un retour à peine déguisé vers la loi du 18 novembre 1814, d'ultra-monarchie mémoire, pour laquelle le R. P. Martin (du Nord), la *Presse* et nosseigneurs les évêques dissimulaient naguère si peu leur tendresse. Mais en voilà bien assez, Monsieur le comte, pour mettre convenablement en lumière aux yeux des électeurs ce qui eût pu paraître obscur dans votre manifeste électoral du 3 avril. A quoi bon rappeler encore, par exemple, les singuliers discours où vous faisiez à la chambre des pairs de si curieux cours d'histoire moderne à l'usage du néo-catholicisme?

Si nous passons maintenant au dominicain Lacordaire, qui ne reconnaissait en 1836 et 1844 que deux pouvoirs, la royauté et l'église, nous avons rappelé des premiers (*Censeur* du 25 mars) ses droits à la reconnaissance de la République, et plusieurs journaux ont été amenés depuis à s'occuper du même sujet. Nous avons cité au hasard ses *Lettres sur le Saint-Siège*, nous y prendrons encore quelques extraits; l'embarras seul est de choisir.

En religion, dit-il (p. 648 649), la France ne peut être que catholique ou incroyante, parce qu'il n'existe pas de milieu réel entre l'unité de l'église et l'indépendance absolue de la raison; en politique, elle ne peut qu'être une monarchie ou un chaos, parce qu'il n'existe pas de milieu réel entre la soumission commune à un seul chef et l'indépendance radicale de tous les citoyens. Les républiques sont des états bâtards, comme les églises protestantes sont des églises bâtarde, et les peuples sont toujours allés de la république à l'anarchie, comme les protestants passent de leur foi mutilée à l'incroyance totale.

Voilà pour la politique; quant aux institutions sociales, l'éloquent prédicateur ne voit rien de mieux que de reconstruire l'édifice du moyen-âge en plein dix-neuvième siècle. On lit, en effet, dans une conférence tenue à Notre-Dame le 18 janvier 1846 :

Peut-être ne serait-il pas malaisé de prouver qu'aujourd'hui encore le service gratuit du sang (les ordres militaires) serait une heureuse et admirable institution... Je crois avoir prouvé que rien dans le monde n'a été créé de plus utile et de plus grand en faveur du peuple que les ordres mili-

taires, les ordres hospitaliers, les ordres enseignants, les ordres apostoliques et les ordres pénitents... La France est le pays énoïtiqué par excellence. (Suit la nomenclature de tous les ordres monastiques qu'elle a produits : dominicains, chartreux, jésuites, trappistes, etc.) Aujourd'hui même encore, après des révolutions qui ont labouré le sol monastique avec tout le reste, la France reproduit ses anciens ordres religieux et en prépare de nouveaux, en vertu d'une fécondité de dévouement qui lui est aussi naturelle que la richesse des moissons.

En dernier lieu, si l'on nous demandait comment le R. P. Lacordaire entend la formule républicaine : *Liberté, Egalité, Fraternité*, nous ne saurions mieux répondre qu'en citant ses propres paroles sur l'esclavage des noirs :

Tant que sur la côte d'Afrique le race nègre se méprisera assez pour rester esclave plutôt que de tout souffrir, toutes les escadres du monde civilisé ne pourront rien; le nègre passera de la terre natale à l'opprobre de la servitude, ET C'EST JUSTICE : IL SE VEND, il doit souffrir l'opprobre de la servitude. (Dernières conférences à Notre-Dame, janvier 1847.)

A quoi servent, nous le demandons, toutes ces professions de foi, ces circulaires électorales, si ce n'est à démasquer de ténébreuses menées? Qu'ajouter encore, en effet, à ces textes accablants sans les amoindrir? Que ceux donc qui ont des yeux voient, que ceux qui ont des oreilles entendent, et qu'ils jugent dans le calme de leur raison, dans l'indépendance de leur bonne foi.

Paris, le 17 avril 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

La journée d'hier est le complément de celle du 24 février. Le 24 février a vu proclamer la République; le 16 avril a vu la consolidation du nouveau régime que nous avons fondé. La manifestation de toute la garde nationale, de toutes les forces matérielles et morales de Paris était nécessaire pour faire justice d'un parti peu nombreux, mais bruyant, menaçant dans ses paroles, dans son attitude, et dont la turbulence inquiétait et paralysait tout. Pas une goutte de sang n'a été répandue, pas un citoyen n'a été maltraité, et cependant Paris a reconquis toute sa confiance dans l'avenir.

Nous avons dit qu'un grand nombre d'ouvriers de toutes les corporations s'étaient réunis au Champ-de-Mars pour choisir des candidatures à l'assemblée nationale, suivant les uns, un grade de capitaine d'état-major, suivant les autres. C'était leur droit; rien n'était plus licite, et le régime de liberté où nous vivons doit se familiariser avec ces nombreuses assemblées, où l'ordre n'est jamais troublé, grâce au bon esprit des ouvriers.

Mais les hommes de quelques clubs violents, dont les chefs voudraient relever leur nom compromis, et les communistes, semblaient avoir rêvé un coup de main contre une partie du gouvernement provisoire. Le mot, devenu ridicule, d'*aristocrate*, était prononcé dans leurs rangs. On voulait bien faire à trois ou quatre membres du gouvernement la grâce de les maintenir au pouvoir; mais les autres, des *traîtres* qui n'ont conquis qu'au prix de leur liberté, de leur fortune, de l'exil, de leur santé, de travaux considérables, l'honneur de diriger les premiers pas de notre jeune République, il n'y avait autre chose à faire qu'à les traiter comme des *tyrans*...

Des menaces donc avaient été prononcées; des ordres ont été donnés pour que la garde nationale fût avertie. Le tambour l'a convoquée, et aussitôt les gardes nationaux sont descendus par milliers à leurs rendez-vous respectifs. En peu de temps, nous avons vu les rues couvertes de baïonnettes. Les gardes nationaux qui n'ont pas encore de fusils avaient pris des fusils de chasse. Au même moment, la garde nationale des banlieues entrait par les diverses barrières, et chacun la reconnaissait à son attitude martiale.

Les compagnies étaient singulièrement grossies par l'arrivée des nouveaux incorporés, dont le plus grand nombre était formé de braves ouvriers qui comprenaient bien que le désordre engendrerait la misère, dont ils sont les premiers à souffrir. Ah! si les esprits qui rêvent des expériences sur les travailleurs, et qui préfèrent bouleverser le travail plutôt que de l'améliorer successivement et par des mesures immédiatement praticables, avaient entendu ces braves gens, quelle dure leçon pour eux!

D'énormes patrouilles de sept ou huit cents hommes se sont portées dans toutes les directions, des corps nombreux se sont dirigés vers l'Hôtel-de-Ville, et ces masses couvraient les places, les rues et les quais environnants. A chaque porte de l'Hôtel-de-Ville était placé un canon servi par la garde républicaine et par des élèves de l'école polytechnique; aux fenêtres et tout autour de l'édifice étaient postés des gardes nationaux et des gardes républicains. La garde mobile, manœuvrant comme des vieux soldats, éclairait les environs, et apportait aussi à l'ordre son large tribut de dévouement. Les adversaires du gouvernement, si hautains, si rogués sur le papier, n'ont pas remué. Aux cris mille fois répétés de : *A bas les communistes! à bas Blanqui! à bas Cabet!* ils n'ont pas répondu par des cris contraires. D'autres noms propres ont été ajoutés à ces noms; nous nous refusons à les répéter. Nous serons jusqu'au dernier moment pour la conciliation, pour l'union, pour l'oubli; et si des querelles

Dieu a placé la barrière qui vous sépare. Tu as suivi les sentiers de la vertu, il a choisi le désordre; tu es devenue riche et honorée, et lui est tombé dans la misère et dans le mépris des gens de bien. Ainsi, ma fille, rappelle ta raison et la religion à ton aide. Pourquoi ne m'as-tu pas parlé plus tôt de tout ceci, ou plutôt pourquoi t'obstiner dans ton amour funeste? Tu ne peux t'abaisser à lui désormais. Un homme dont l'existence fut souillée n'entrera jamais dans ma maison.

— Voilà ce qui me tue! s'écrie Marie; je l'aime sans espoir.

L'abbé Rudin, à son tour, essaya de consoler la jeune fille, et trouva bien plus sûrement le chemin de son cœur en gémissant avec elle sur ce fatal attachement. Il l'exhorta à soulager les peines de son cœur en laissant librement couler ses larmes. Enfin, il appela à son aide les motifs religieux, lui fit entendre que la volonté de Dieu se manifestait par la voix de ses parents; qu'elle ne pouvait épouser un homme qui n'avait plus son estime; que sa conduite enfin avait brisé tous les liens qui jadis avaient pu exister entre eux.

Marie accablée sentit la justesse de ces raisonnements, mais l'amour ne raisonne pas; elle s'abandonna à toute sa douleur et demanda la permission de rester seule.

Le lendemain, elle annonça à ses parents qu'elle se rendait à leurs désirs, et qu'elle ferait tous ses efforts pour recevoir affectueusement M. Hector de Charny qu'on attendait à dîner.

La soirée du dimanche fut beaucoup plus animée qu'on aurait pu le penser. Galland et sa femme, ravis de leur fille, montrèrent beaucoup de gaieté; l'abbé Rudin fut très aimable, et Marie charmante, au point que le jeune officier fut tout étonné de la trouver aussi gracieuse, et revint promptement de la première impression qu'elle lui avait causée.

Les arrangements furent bientôt terminés entre des gens qui souhaitaient l'accomplissement du mariage. Mais, comme les temps étaient fort mauvais, comme l'agitation populaire bouillonnait avec fureur autour d'eux, à Paris, à Lyon, dans toute la France, il fut arrêté qu'on ne célébrerait pas le mariage au milieu de pareilles préoccupations, au sein d'une conspiration dont l'époux était comme le chef, mais qu'on se bornerait à des fiançailles secrètes, et que les deux jeunes gens recevraient leur alliance et la bénédiction de l'abbé Rudin en présence seulement de deux témoins; de cette manière, ils se trouveraient unis mentalement, auraient reçu la bénédiction du Sei-

gneur, sans toutefois avoir contracté un mariage réel, qu'on remettrait à des temps plus calmes.

La jeune fille approuva ces propositions; elle se réjouit dans son cœur de ce que le mariage ne serait qu'une promesse. L'amour espère toujours la réalisation de ses vœux. La cérémonie fut fixée à quelques jours de là.

Hector de Charny choisit pour témoin un de ses camarades, officier au régiment de Royal-Pologne, du côté de Galland, ce fut un prêtre ami de l'abbé Rudin.

La situation des esprits de la ville de Lyon réclamait ces précautions. Depuis quelques jours, la révolution avait pris un caractère alarmant; les prêtres avaient reçu ordre de quitter la ville. L'abbé Rudin était décidé à rester, afin de poursuivre le plan de la contre-révolution.

La cérémonie se fit avec la plus grande simplicité dans le salon du fabricant d'ornements d'église.

Deux anneaux bénis par l'abbé furent remis aux futurs époux; le prêtre les exhorta à les placer sur leur cœur, pour les avertir que désormais leur existence était liée mutuellement; ensuite il pria pour eux, les bénit, et, prenant la main de Marie, la plaça dans celle du jeune homme en les déclarant unis devant Dieu.

Hector de Charny passa toute la soirée avec la famille Galland. Quant à l'abbé Rudin, il se retira au déclin du jour. Mais à peine fut-il arrivé sur la place des Terreaux qu'il fut accueilli par des cris : *A bas le prêtre! à bas l'aristocrate!* Un des hommes du peuple le reconnut sous son costume bourgeois; il se forma immédiatement un groupe autour de lui, criant et l'appelant royaliste, conspirateur. Il se défendait mal, lorsqu'un officier de la commune, descendant rapidement les marches du perron de l'Hôtel-de-Ville, accourut aux cris de la foule, suivi de quatre hommes armés, et, reconnaissant l'abbé qu'il avait vu plusieurs fois chez Galland, il cria aux soldats qui l'accompagnaient :

— Arrêtez cet homme! je le reconnais, c'est un conspirateur contre la liberté du peuple! Qu'on l'entraîne dans les salles de l'Hôtel-de-Ville!

L'ordre fut exécuté, et le peuple se dispersa aux cris de *Vive Landry! vive l'ami du peuple!*

Landry conduisit l'abbé dans le cabinet qu'il occupait à l'Hôtel-de-Ville, et lorsqu'ils furent seuls :

— Monsieur, lui dit-il, vous êtes bien imprudent de vous montrer ainsi

dans la ville, étant revêtu du double caractère de prêtre et de royaliste. Cependant je veux vous sauver, et j'en ai le pouvoir.

L'abbé, qui tremblait de tous ses membres en entendant cette première partie du discours, respira enfin, et regardant fixement l'officier :

— Qui êtes-vous donc, monsieur, pour vous intéresser à un inconnu et tenir une conduite aussi opposée à votre rôle d'officier municipal?

— Vous n'êtes pas inconnu pour moi, monsieur l'abbé Rudin. Il peut se faire que mon costume et mon visage aient changé depuis quelque temps, mais vous connaissez peut-être mon nom : je suis Pierre Landry.

— Miséricorde! s'écria Rudin, est-ce vous que je vois, vous, ce farouche républicain dont me parlait tout à l'heure Galland?

— Bien obligé du titre! Ah! vous avez vu la famille Galland? Dites-moi, comment va-t-elle?

— Mais tout le monde se porte bien, quoiqu'on ne soit pas trop rassuré sur la tournure que prennent les affaires.

— Et mademoiselle Marie, l'avez-vous vue?

— Oui, nous avons tous dîné ensemble; elle s'est montrée charmante.

— Ecoutez-moi bien, monsieur Rudin. Ce farouche républicain dont vous parliez tout à l'heure sait que vous êtes prêtre; il sait que vous êtes à la tête de la contre-révolution royaliste, que vous avez des affiliations avec l'armée, et que vous cherchez activement à augmenter le nombre de vos partisans. Comme officier municipal, il aurait le droit de vous demander compte de vos menées; mais il vient déjà de vous arracher des mains de la populace, et maintenant il vous engage à quitter Lyon, et, au besoin, il vous l'ordonne.

— Quelle est cette étrange conduite que je ne comprends pas?

— Elle s'explique d'elle-même. Vous autres ennemis de la République, vous êtes accoutumés à regarder notre nouveau gouvernement comme un gouvernement de troubles, de désordres, d'impunité et de scélératesse. Sachez distinguer le vrai républicain, l'homme de bien, ami de la prospérité de sa patrie et de la liberté, de cette troupe de vagabonds qui ne se plaisent qu'au désordre. La République renie ces perturbateurs. Monsieur Rudin, permettez-moi de vous accompagner chez vous pour plus de sûreté; nous continuerons notre petite cause.

ALPHONSE LARMURIER.  
(La suite à un prochain numéro.)

## Pièces officielles.

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

*Rapport fait au gouvernement de la République par le membre du gouvernement provisoire ministre des finances sur l'abolition de l'impôt du sel.*

Citoyens,

Il est écrit que tous les Français doivent contribuer aux charges publiques dans la proportion de leur fortune.

Loyalement comprise, cette formule contient toute la doctrine de la révolution en matière d'impôts.

Il en résulte, en effet, que les charges sont proportionnelles aux forces; qu'il faut ne demander rien à ceux qui n'ont rien; que les malaisés doivent peu; qu'il est juste de demander beaucoup au superflu.

La monarchie subissait la lettre du principe; mais, dans la pratique, elle en éludait frauduleusement l'esprit. Cherchez parmi tous les monuments de sa législation financière, vous y trouverez partout le respect des forts, la haine des faibles. Aux époques les plus récentes comme les plus reculées, c'est sur le pauvre que pèsent le plus les charges de la société. Esclave, serf, prolétaire, le peuple verse par tous les canaux, avec son sang, le fruit de son travail. Un homme est reconnu noble à ce signe: il ne paie point d'impôt; non noble à ce signe: les collecteurs ont saisi les instruments de son travail.

Cependant l'esprit du christianisme prévaut dans les faits humains; la révolution s'empare du monde. Par une conséquence forcée, le principe de l'impôt est aussitôt changé. Il était oppresseur, il devient juste. Tout d'abord, les charges les plus iniques disparaissent; les principes proclamés s'appliquent; l'impôt progressif sur le revenu, sur la richesse produite, suit de près l'abolition des taxes que des vexations séculaires avaient rendues particulièrement odieuses.

Puis, à cette grande révolution de la justice dans l'humanité succède une réaction violente. Un moment effacées sous la République, les vieilles iniquités ressuscitent sous l'Empire, durent sous la Restauration, et se perpétuent jusqu'à nous à travers des oscillations diverses.

A son avènement, la République a donc trouvé debout, face à face, de généreux principes et des faits déplorables. Elle a pour mission de faire prévaloir les principes nouveaux contre les anciens faits.

Charger le fort dans une juste mesure, et, dans une juste mesure aussi, décharger le faible; en un mot, proportionner le devoir au pouvoir, tel est désormais le principe fondamental, le but nécessaire de votre politique financière.

Or, citoyens, parmi les impôts qui depuis tant de siècles pèsent sur le peuple, il n'en est pas un seul qui soit plus onéreux, plus justement détesté que celui du sel.

Comme toutes les inventions fiscales de l'ancienne monarchie, cette taxe, légère d'abord, ne devait être que temporaire. Successivement elle dura et s'aggrava.

De 8 sous par muid, elle s'éleva rapidement à 48 sous, et bientôt, tant la progression fut violente, à 43 livres. Plus tard elle atteignait le chiffre de 397 livres le muid, puis elle ne cessa de s'accroître, si bien qu'à la fin du 16<sup>e</sup> siècle on le payait à Paris 866 livres le muid, et au commencement du 17<sup>e</sup> siècle 2,460 livres dans les provinces de grande gabelle.

A quelques années de là, un des hommes qui ont le plus honoré la France, et qui n'était pas moins grand par le génie que par le cœur, Vauban, écrivait: « Le sel est une manne dont Dieu a gratifié le genre humain, et sur lequel, par conséquent, on n'aurait jamais dû mettre d'impôt. »

Depuis Vauban jusqu'à la révolution, l'impôt du sel s'accrut de plus en plus, et l'histoire ne dira jamais assez par quelles barbaries il fut maintenu.

Dès que la justice apparaîtrait, il devait tomber: il tomba dès les premiers jours de la révolution. Réduit d'abord dans les proportions les plus larges, il fut bientôt complètement aboli. (Lois de septembre 1789 et de mars 1790.)

L'Empire ressuscite les vieilles institutions politiques et du même coup les vieilles institutions fiscales. Droit souverain de la logique! Et, comme la Restauration avait recueilli le vieil héritage de l'Empire, le gouvernement du 7 août 1830 reçoit celui de la Restauration. Pendant dix-sept ans l'impôt du sel, condamné au triple point de vue de la science, de l'humanité, de la politique, résiste aux réclamations persévérantes de la justice et de l'opinion.

Citoyens, c'est à vous d'effacer définitivement cette iniquité séculaire. Si les prodigalités du régime déchu, si l'impérieuse nécessité de pourvoir aux droits du travail, si la situation extérieure de la France ne vous permettent pas une résolution soudaine, immédiatement applicable; si, en outre, aux termes mêmes des lois, il est indispensable d'accorder un certain délai aux commerçants qui ont en magasin des quantités de sel ayant acquitté l'impôt, décidez au moins par un décret formel que la doctrine révolutionnaire en matière d'impôt prévaudra définitivement dans le budget de la France républicaine, et qu'à partir du dernier jour de cette année, l'impôt du sel est aboli dans toute l'étendue de la République.

Je ne m'étendrai pas, citoyens, sur la grandeur du sacrifice que cette grande mesure impose au trésor. J'aime mieux dire quelques mots des avantages qui doivent en résulter pour le peuple.

On a beaucoup discuté, on discutait encore hier sur la question de savoir si le prix véral du sel exerçait quelque influence sur la consommation. Quelques chiffres tranchent le débat.

Avant la révolution, dans les provinces de grandes gabelles, la consommation par tête était de 4 kilogrammes 580 grammes.

De 1793 à 1806, la consommation atteignait 10 kilogrammes par tête.

Après la loi de 1806, la consommation redescend à 6 kilogrammes 630 grammes, et après la loi ultra-fiscale de 1813, à 3 kilogrammes 467 grammes.

Maintenant, il vous sera facile de calculer la portée de ces variations, si vous vous rappelez qu'il n'est pas une substance qui joue un plus grand rôle que le sel dans la vie animale, agricole, industrielle. Le sel est pour le peuple un objet de première nécessité; il sert à prévenir les maladies qu'engendre la mauvaise qualité des aliments; il répare les vices d'une nourriture insuffisante et sans vigueur.

En agriculture, c'est un axiome vulgaire qu'une livre de sel fait dix livres de viande, et que six livres de foin mélangé de sel valent autant pour la nourriture des bestiaux que huit livres de foin non salé.

Relativement au commerce intérieur et extérieur, la question n'a pas une moindre importance. Si le sel se vendait à sa vraie valeur, il pourrait servir non seulement à l'assaisonnement, mais encore à la conservation des aliments, et il serait désormais possible aux produits de la pêche française de lutter sur les marchés étrangers avec les produits similaires de l'Angleterre et des États-Unis.

Toutefois, citoyens, il ne suffit pas de décréter la justice, il faut en assurer la pratique.

C'est en faveur des pauvres que vous allez décréter l'abolition de l'impôt; il faut qu'elle profite au pauvre. Vos intentions seraient vio-

lées, le sacrifice du trésor serait en pure perte, si les producteurs seuls en recueillaient le bénéfice. Sur divers points du territoire, et particulièrement dans une vingtaine de nos départements du Midi et du Centre, des coalitions se sont formées et subsistent qui maintiennent les prix à un taux exorbitant. Il faut que ces coalitions soient rendues impossibles. Or, pour atteindre ce but, vous n'avez qu'un moyen: la possibilité d'une concurrence. Je vous propose donc de décréter qu'à partir du jour où l'impôt du sel aura cessé d'être levé, les sels étrangers seront admis à l'importation, moyennant un faible droit. Cette mesure, citoyens, est d'une absolue nécessité, si vous voulez que le renchérissement des prix par le monopole soit efficacement prévenu, et j'ajoute qu'elle ne portera aucun préjudice aux producteurs nationaux, s'ils veulent ne point en abuser; car les conditions où se trouve la France pour la production du sel sont tellement favorables, que leurs intérêts se trouveront suffisamment sauvegardés par l'établissement d'un très faible droit d'entrée.

Vous avez enfin à considérer ici les intérêts de nos colonies, principalement ceux de l'Algérie et ceux de votre marine. Il y est pourvu par un acte spécial du décret ci-après.

En résumé, citoyens, dans l'ordre social et politique, vous avez effacé déjà plus d'une injustice. Je vous propose de consacrer solennellement une nouvelle réparation et de montrer à la France qu'en proclamant la République ce n'est pas un vain nom que vous avez inscrit sur vos drapeaux.

Signé GARNIER-PAGÈS.

Suit le décret qui est ainsi conçu:

Le gouvernement provisoire,

Considérant que les citoyens doivent contribuer aux charges publiques dans la proportion de leur fortune;

Considérant que le gouvernement républicain a pour devoir et pour but de faire prévaloir dans la pratique cette formule de justice et d'humanité;

Considérant qu'il est indispensable de supprimer ou de transformer les impôts qui pèsent plus spécialement sur les pauvres;

Considérant que de tous les impôts de consommation celui du sel est le plus onéreux et le plus inique;

Considérant que la santé du peuple, la prospérité de l'agriculture, le développement de l'industrie et du commerce en exigent impérieusement l'abolition;

Voulant réparer à l'égard du peuple une des plus criantes injustices des siècles passés;

Sur le rapport du ministre des finances;

Décète:

Art. 1<sup>er</sup>. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1849, l'impôt du sel est aboli.

Art. 2. A partir de la même époque, la prohibition d'entrées des sels étrangers est également abolie.

Il sera perçu sur les sels étrangers une taxe de 25 centimes par 400 kilogrammes à leur importation par terre;

De 50 centimes à leur importation par mer, sous pavillon français;

Et de 2 fr. à leur importation sous pavillon étranger.

Art. 3. Les sels des colonies et possessions françaises d'outre-mer seront admis en franchise de toute taxe.

Art. 4. Les sels étrangers destinés à l'approvisionnement des navires français armés pour la pêche de la morue seront affranchis de toute taxe.

Art. 5. Le membre du gouvernement provisoire ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

— Par arrêté du ministre des travaux publics,

Considérant que l'organisation du conseil des bâtiments civils, établie, sur les propositions de l'ancien président du conseil, dans des vues d'influence personnelle et en dehors de toutes considérations de service et de hiérarchie, ne saurait être maintenue;

Vu l'arrêté du 12 mars dernier, portant révocation de M. Vatout, président du conseil des bâtiments civils;

Art. 1<sup>er</sup>. Le conseil général des bâtiments civils sera présidé, en l'absence du ministre, par le plus ancien de ses membres.

Art. 2. La correspondance du conseil sera préparée, au nom du ministre, par la division des bâtiments civils dans les termes de l'arrêté du 14 mars 1848.

Art. 3. Le bureau de contrôle dépendant du conseil est réuni au bureau de contrôle attaché à la division des bâtiments civils.

Les devis des projets départementaux et communaux soumis à l'examen du conseil cesseront d'être revisés et donneront lieu seulement à un examen sommaire fait par les rapporteurs. Toutefois, lorsqu'une révision de ces devis sera jugée indispensable, elle sera faite, d'après la proposition des rapporteurs, par le bureau de contrôle attaché à la division des bâtiments civils. Les décomptes soumis à l'examen du conseil seront préalablement revisés par le même bureau de contrôle.

L'exécution du présent arrêté aura son effet à dater du 16 avril.

— Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des cultes en date du 18 avril, ont été nommés membres de la commission d'enquête sur la durée des études dans les lycées et autres établissements d'instruction publique, MM. Bouillaud, doyen de la Faculté de médecine de Paris; Rayer, membre de l'Académie des sciences; Falret, médecin de l'hospice de la Salpêtrière; secrétaires, MM. Augé, ex-maitre d'études au lycée Corneille; Latour, ex-secrétaire-général du congrès médical.

— Par arrêté du ministre de la marine et des colonies en date du 11 avril 1848, le capitaine de vaisseau Laroque de Chaufray a été nommé au commandement de la frégate la *Psyché*, qui fait partie de l'escadre de la Méditerranée.

Ce commandement sera la réparation de l'oubli dans lequel le gouvernement déchu avait laissé cet honorable officier supérieur.

On se rappelle que, lorsque M. Laroque de Chaufray commandait le brick le *Lancier* dans les mers de l'Inde, il a su, par une attitude aussi noble qu'énergique, et au milieu de circonstances difficiles, faire respecter le pavillon français.

## Afrique française.

Les frères d'Abd-el-Kader, qui étaient internés à la Casbah, sont partis pour Toulon, accompagnés de M. Martine, officier attaché à la direction centrale des affaires arabes.

Ces personnages, influents par leur position comme par leur naissance, ont fait leur soumission absolue à la France. Ils n'ont témoigné qu'un désir, celui de se rendre à la Mecque pour finir leurs jours dans la prière.

— Les nouvelles de l'intérieur sont satisfaisantes: les kalifas Mahi-ed-Din, Sidi-el-Arribi, Bel-Kassem-ou-Kassi donnent les meilleurs renseignements sur la situation de leur pays.

— On écrit de Bougie:

« Dans les derniers jours du mois de mars, le bruit s'est répandu dans notre ville qu'un nouveau *Moule-Saa* (l'homme de l'heure) avait apparu. Les Kabyles qui fréquentent notre marché paraissaient inquiets; l'on disait que les fils du sultan des Francs avaient quitté Alger, emmenant la plus grande partie des troupes. Quelques uns allaient plus loin: la révolte était générale, et le Moule-Saa ne devait pas tarder à chasser les chiens d'infidèles, les maudits.

» Grâces aux dispositions prises par M. le commandant supérieur

s'élevaient entre les diverses fractions de la démocratie qui veulent le respect à la propriété, à l'ordre, à la famille, ce n'est pas nous qu'on pourra jamais accuser de les envenimer.

Le soir, les gardes nationaux et les ouvriers fraternisaient sur les boulevards; c'était une joie indicible, et ce spectacle est de ceux dont on garde éternellement le souvenir. Des soldats de divers régiments passaient dans les rues et sur les places; par instants, on les arrêtait, on leur serrait la main, on leur disait: « Répétez bien à vos camarades que le peuple et l'armée ne font qu'un, et que jeudi nous leur donnons rendez-vous au Champ-de-Mars pour fraterniser, pour leur déclarer que nous attendons impatiemment le jour où ils vivront au milieu de nous. »

Vers le soir, les gardes nationaux étaient presque tous renvoyés dans leurs demeures avant minuit, et se séparaient en criant: *Vive la République!*

Oui, cette journée a été bonne. Les ennemis de l'ordre ont pu voir quelle attitude prendrait la garde nationale tout entière si le gouvernement était menacé. D'un autre côté, nous avons été à même, en nous mêlant à toute cette population armée, de nous assurer qu'aucune idée de réaction n'était le mobile de sa conduite. On y discutait dans les rangs, aux heures de repos, les questions du jour, et tout le monde était d'accord que les élections devaient être très nettement républicaines, si on ne voulait accroître démesurément le fardeau de la surveillance dont la garde nationale est chargée. On s'y montrait pénétré de la nécessité de constituer la République sur des fondements inébranlables, et, quand la confiance sera rétablie, d'apporter au sort des ouvriers des améliorations qui seront le premier devoir de la République. Pour obtenir ces résultats, on exprimait le vœu que nos départements s'unissent fraternellement à la capitale dans un républicanisme sincère; Paris le demande dans l'intérêt de l'ordre.

— Vers cinq heures environ, le bruit s'étant répandu que les jours de quelques membres du gouvernement provisoire avaient été menacés, une foule immense est venue sur la place de l'Hôtel-de-Ville les demander à grands cris. Les apercevant bientôt à une des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, le peuple a témoigné sa joie par les plus vives acclamations. L'une des députations est entrée, l'arme au bras, demander avec instance le citoyen Louis Blanc; ce citoyen s'étant rendu à cet appel, la députation l'a salué avec enthousiasme.

Quelques moments après, les membres du gouvernement provisoire descendent sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et se montrent à la foule, réunis sur une estrade qu'on avait élevée à la hâte; d'immenses acclamations accueillent leur arrivée, et d'énergiques cris de *Vive la République!* *vive le gouvernement provisoire!* sont poussés par les mille bouches de ceux qui couvrent la place. Les membres du gouvernement quittent ensuite leur place pour parcourir les rangs des bataillons qui sont rangés devant l'Hôtel-de-Ville. Le vénérable Dupont (de l'Eure) marche à leur tête et s'appuie sur le bras du citoyen Louis Blanc. Partout où ils passent, les ames leur sont présentées et leur passage est accueilli par un enthousiasme inexprimable.

Les membres du gouvernement sont remontés et se sont placés à la fenêtre de la salle du conseil; le défilé de toutes les corporations portant leurs bannières a commencé; la garde nationale et la garde mobile se sont écoulées au bruit des chants patriotiques.

— Hier au soir, le club de M. Blanqui a tenu séance. M. Blanqui a trouvé dans la spontanéité de la réunion immense des gardes nationaux, de leur manifestation, une preuve de leur peur et de leur faiblesse. Il a dit même que, puisque les gardes nationaux s'armaient pour répondre à une démonstration pacifique de ses amis, ceux-ci devaient répondre à cet acte en s'organisant par sections, en faisant de la propagande, et en prenant les armes quand ils sortiraient dans les rues.

La preuve de la force du gouvernement n'est-elle pas dans la confiance paisible qu'il peut montrer en face de telles provocations faites dans un local appartenant à l'Etat, provocations dont l'auteur, en sortant du club après la séance, peut mettre et met tranquillement dans sa poche la clef du local?

## On lit ce matin dans le *Moniteur*:

Paris a fait aujourd'hui une des manifestations les plus spontanées et les plus imposantes dont la grande ville ait jamais été témoin. Le gouvernement provisoire avait été informé que quelques meneurs dont les manœuvres étaient surveillées avaient répandu le bruit insensé d'un comité de salut public.

Le gouvernement provisoire savait que l'ordre ne pouvait pas être sérieusement troublé par ces tentatives dont il connaissait la ridicule impuissance. Cependant, pour répondre à des inquiétudes exprimées autour de lui pendant qu'il délibérait au ministère des finances sur les affaires de l'Etat, il a cru devoir prendre quelques précautions autour de l'Hôtel-de-Ville.

Au premier coup de tambour, on a vu arriver un nombre infini de citoyens armés; la place, les quais, les boulevards étaient couverts d'une foule innombrable de gardes nationaux, habillés et non habillés, criant tous énergiquement: *Vive la République!* *vive le gouvernement provisoire!*

Les ouvriers réunis au Champ-de-Mars, après avoir repoussé avec force les provocations des perturbateurs, ont appris qu'on essayait de tromper le gouvernement sur leurs intentions; ils se sont empressés d'envoyer une députation à l'Hôtel-de-Ville pour renouveler leur acte de complète adhésion, exprimer leurs vœux et offrir un don patriotique. Ils sont arrivés en suite en masse pour défilé devant le gouvernement provisoire.

L'unanimité de l'opinion, le concours admirable de toutes les volontés, a donné à cette manifestation ce grand caractère qui a signalé, depuis la révolution de février, la fraternelle union du peuple de Paris en faveur de la République.

Les membres du gouvernement provisoire sont descendus sur la place; ils ont traversé les flots pressés de cette population, où se mêlaient les gardes nationaux, des diverses légions, les bataillons de la garde nationale mobile, si remarquable par son élan et par sa discipline. Ils ont été accueillis avec le plus vif enthousiasme.

Le général Courtais et le général Duvivier, qui se trouvaient au milieu des gardes nationaux ont montré un zèle et un dévouement que la population entière a reconnus par des applaudissements répétés.

Nous donnerons une idée de la masse rassemblée en rappelant que le défilé, commencé sur les trois heures, n'était pas encore terminé à dix heures et demie du soir.

Paris tout entier s'est donc associé à cette manifestation, qui a donné de nouvelles forces au gouvernement provisoire et prouvé à la France et à l'Europe que la République repose désormais sur d'inébranlables fondements.

On a pu lire hier un *Bulletin de la République*, portant le n° 16, et qui exprimait des idées tout-à-fait contraires à la pensée du gouvernement provisoire.

Nous ne nous trompions pas, dit un journal, en refusant de croire qu'il fût l'œuvre personnelle d'aucun des membres de ce gouvernement. Dès ce matin, nous avons appris d'une manière positive que M. le ministre de l'intérieur et même ses subordonnés n'avaient pris aucune part à la rédaction de ce malencontreux bulletin. L'employé supérieur chargé de le recevoir et de le contrôler avait fait la veille, nous assure-t-on, une perte douloureuse, qui ne lui aurait pas permis d'exercer sur cette pièce sa surveillance habituelle, et c'est ainsi qu'elle aurait paru, engageant la responsabilité du ministre à l'insu de ce dernier. Dès que M. Ledru-Rollin a été averti, il a, dit-on, envoyé à la poste pour arrêter le paquet, qui malheureusement venait d'être expédié dans les départements.

Et par le bureau arabe, les Kabyles n'ont pas tardé à revenir de leur erreur. Dans cette circonstance, le gouvernement n'a eu qu'à se louer de notre bach-aga, Ahmed-ou-Mena. La grande Kabylie est parfaitement tranquille, soit dans la vallée de l'Oued-Sabel, soit du côté de Sétif. L'agitation n'a eu lieu qu'à la surface; tout est calme. »

### Chronique.

Hier a eu lieu la plantation d'un arbre de la liberté sur la place Forez, quartier des Capucins. Un grand nombre de personnes, profitant d'une belle journée, se sont rendues à l'invitation des habitants de ce quartier, et la fête patriotique a été des plus attrayantes. La musique, les chants et les discours se sont succédé depuis quatre heures jusqu'à près de huit heures du soir. Des chœurs d'un ensemble remarquable exécutés par les élèves réunis des écoles mutuelles, auxquels se mêlaient parfois les groupes environnants, étaient d'un très bon effet. Le soir, illuminations, détonations d'armes à feu, rien n'a manqué enfin pour embellir le plus possible la fête des Capucins. Un seul petit incident fâcheux a marqué cette belle journée. Une balle ayant cassé le haut de l'arbre de la liberté, les voraces, qui faisaient partie de la fête, ont manifesté le désir de connaître l'auteur de cette imprudence. Les commissaires délégués à cet effet par le quartier des Capucins se sont empressés de dire qu'un citoyen appartenant à la garde nationale, compagnie des Augustins, a avoué à M. Nepple, commissaire, qui se trouvait près de lui en ce moment, que, par inadvertance, il avait laissé la balle dans son fusil.

— Les ouvriers tisseurs, qui ont formé le projet d'offrir un drapeau à la garde nationale parisienne, viennent de nommer une commission définitive pour mener ce projet à bonne fin.

Elle est composée des citoyens Auzat, président, Lortet, trésorier, Bret, Roujon, Seanavino. Les souscripteurs sont priés de ne verser le montant de leur offrande qu'entre les mains des commissaires dont les noms précèdent. Le commissaire du gouvernement a adopté le projet dont il s'agit et approuvé le choix des commissaires.

— Une banquet patriotique, composé de 300 personnes, a eu lieu jeudi 13 avril à Lancin, commune de Courtenay, canton de Moresstel (Isère). Toute la garde nationale de la commune s'est réunie à Courtenay, où elle assista solennellement à une messe pour le repos des âmes des victimes de février. M. le curé a été prié de bénir, à l'occasion du banquet, l'arbre de la liberté planté à Lancin depuis les événements, ce dont M. le curé s'est acquitté en adressant au peuple une allocution patriotique.

Pendant le dîner, des discours ne respirant que patriotisme et républicanisme ont été prononcés par les citoyens Gouman fils, Amarguin aîné, Bouvet (François) et Revol (François). On y a répondu par les cris de Bravo! vive la liberté! vive la République! vive la souveraineté populaire! vive le citoyen Bourgey (maire actuel)! vive le citoyen Grubis de Lisle! mille fois répétés. Ces deux citoyens ont répondu au discours qu'a prononcé en dernier lieu le citoyen Amarguin, et ils ont fait preuve l'un et l'autre de leur républicanisme et de leurs sympathies populaires.

— MM. Martin Bernard et Emmanuel Arago, commissaires du gouvernement provisoire dans le département du Rhône, ont fait plaquer ce matin l'affiche suivante :

« Citoyens,

» Des émotions vives se manifestent dans Lyon depuis plusieurs jours; on semble vouloir réagir contre la glorieuse révolution de février. Toute réaction est impossible. Le gouvernement provisoire nous a donné mission de maintenir la paix publique, et de défendre en même temps la dignité de son pouvoir, qui émane du peuple. Nous voulons l'ordre, citoyens, et nous le voulons énergiquement; mais nous voulons aussi que le gouvernement républicain soit fort et respecté.

» Calomnié par des bruits sourds dont personne ne sait mieux que nous la fausseté, le comité central exécutif de la ville de Lyon est venu en masse nous offrir sa démission.

» Nous ne l'avons pas acceptée.

» Au nom de l'intérêt public, nous avons engagé le citoyen Laforest, maire provisoire, et les citoyens qui siègent avec lui au comité de l'Hôtel-de-Ville, à conserver leurs fonctions jusqu'aux jours prochains où, les élections de l'assemblée constituante terminées, il sera possible de procéder régulièrement aux élections municipales.

» Le citoyen maire et les membres du comité ont répondu à notre appel : ils ont repris leur démission. La ville de Lyon peut donc encore compter sur leur patriotisme et sur leur dévouement.

» Vive la République! »

— Le maire provisoire de Lyon donne avis que les citoyens qui, depuis la publication des listes électorales, ont formé une demande pour être inscrits sur les listes, ont dû déjà recevoir leur carte; toutefois, le maire provisoire de la ville de Lyon invite ceux qui ne les auraient pas encore reçues à venir les retirer au bureau des élections, à l'Hôtel-de-Ville.

Il invite aussi les citoyens qui, ne figurant pas sur les listes publiées, auraient jusqu'à présent négligé de réclamer, à ne pas tarder davantage à présenter par écrit leur demande en inscription; passé le 20 avril, ces demandes ne pourraient plus être admises.

Au rédacteur du Censeur.

Lyon, le 18 avril 1848.

Monsieur,

Frappé du grand nombre de candidats à la représentation nationale, je me désiste de ma candidature, et prie les citoyens électeurs qui pourraient être dans l'intention de voter en ma faveur de reporter leur voix sur celui qu'ils croiront être le plus digne.

M. PIÉROU, docteur-médecin, agriculteur, à Charay-d'Azergues.

Lyon, le 18 avril 1848.

Citoyen rédacteur,

On lit dans votre numéro de ce jour que la manufacture des tabacs a refusé d'accepter des billets de la banque de Lyon offerts par des débiteurs en paiement de leurs achats.

C'est à tort que ces refus, s'ils ont eu lieu, sont imputés à la manufacture. Cet établissement ne fait par lui-même aucune recette et n'a aucun rapport avec les débiteurs. L'administration des tabacs, devenue 3<sup>e</sup> division des contributions indirectes, est uniquement chargée de l'achat des matières premières et de la fabrication. La vente des tabacs fabriqués rentre dans les attributions d'un service tout-à-fait séparé.

Salut et fraternité.

La société des bureaucrates (commis de commerce, d'offices judiciaires, d'administrations publiques et privées) donne avis qu'elle vient de se constituer définitivement; ses séances auront lieu le mardi et jeudi de chaque semaine, à huit heures du soir, au Palais-de-Justice, chambre de la police correctionnelle.

Le président, A. S. GUÉTAT.

Le secrétaire, ROYER.

### Spectacles du 19 avril 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche.  
THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Le Fils du Diable, drame en cinq actes et onze tableaux.

### Nouvelles diverses.

Par suite d'un arrêt de la chambre des mises en accusation de la cour de Toulouse, le frère des écoles chrétiennes Lorian, arrêté pendant la session de la cour d'assises dans le procès Léotade, a été mis en liberté.

— Nous apprenons que M. le général de division Foucher est désigné pour remplacer M. le général Bedeau dans le commandement de la 1<sup>re</sup> division militaire.

— On annonce que le gouvernement provisoire a l'intention de rétablir par un décret les anciens principes de notre droit public, d'après lesquels toutes les terres incultes appartaient à l'Etat, soit actuellement, soit par l'exercice du droit de s'approprier en remplissant certaines formalités. D'après le projet, on laisserait aux propriétaires, soit particuliers, soit communs, un délai suffisant pour les travaux de mise en valeur. A défaut d'exécution dans le délai fixé, l'administration des domaines poursuivrait l'expropriation. La pensée du gouvernement serait de forcer les propriétaires à entreprendre dans le plus bref délai les travaux d'amélioration dont le sol est susceptible. Les dernières statistiques portent à près de huit millions le chiffre d'hectares incultes dans les quatre-vingt-six départements.

(Union.)

— L'administration générale des hôpitaux publie le bulletin suivant de la situation des hôpitaux en ce qui concerne les blessés de février jusqu'au 14 avril au soir :

Blessés reçus jusqu'au 14 avril au soir : hommes, 531 ; femmes, 18 ; militaires, 94.

Blessés sortis jusqu'au 14 avril au soir : hommes, 348 ; femmes, 11 ; militaires, 70.

Décès jusqu'au 14 avril au soir : hommes, 85 ; femmes, 2 ; militaires, 18.

Restait par conséquent, au 14 avril au soir, dans les hôpitaux : hommes, 98 ; femmes, 5 ; militaires, 6.

— Le montant des dons patriotiques versés en numéraire s'élevait, le 13 avril au soir, 171,866 f. 75 c.

— L'ordre vient d'être envoyé au 13<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Metz, de se rendre à l'armée des Alpes.

Le télégraphe a également transmis au 13<sup>e</sup> d'artillerie, qui tient garnison dans cette place, l'ordre d'organiser pour la guerre une batterie à cheval. Aussitôt que cette batterie sera prête, on en informera par le télégraphe le ministre de la guerre, qui lui assignera sa destination.

Quatre compagnies du 1<sup>er</sup> régiment du génie viennent d'être mises sur le pied de guerre.

— Le 10<sup>e</sup> chasseurs est dirigé sur Moulins, et non sur Vienne, comme on le supposait. On dit que, pour punir ce régiment de son indiscipline et faire un exemple, il ne pourra être envoyé à l'ennemi qu'après dix années, et qu'il sera considéré comme le dernier de l'armée. On ajoute que dix sous-officiers ont été arrêtés.

### Bourse de Paris du 17 avril 1848.

L'imposante manifestation d'hier a produit un très bon effet sur les fonds. Le 3 0/0, resté samedi à 57 50, a ouvert aujourd'hui à 60; il est monté à 61; il est retombé à 58 25, et il a fermé à ce prix. Le 5 0/0, ouvert à 41, est monté à 41 75, et il a fermé à 39 50, en hausse de 1 f. sur le dernier cours de samedi.

L'escompte sur les bons du Trésor a baissé de 5 1/2 0/0. Les actions de la Banque ont monté de 10 f.

	4 <sup>er</sup> cours.	Dernier cours.
Trois pour cent français	41	59 50
Quatre pour cent français	»	»
Quatre et demi pour cent	»	»
Cinq pour cent français	60	58 25
Quatre et demi pour cent belge	»	»
Cinq pour cent belge (1842)	61 1/2	60 3/4
Récépissé Rothschild	»	»
Cinq pour cent romain	50	49 5/4
Banque de France	1110	»
Obligations de Paris	983	»
Bons du Trésor	40	»
Trois pour cent espagnol	»	»
Banque belge	500	»
Saint-Germain	»	»
Versailles (rive droite)	403	402 50
Versailles (rive gauche)	400	»
Paris à Orléans	430	447 50
Paris à Rouen	515	505
Rouen au Havre	»	»
Avignon à Marseille	190	200
Strasbourg à Bâle	80	77 50
Orléans à Vierzon	220	»
Orléans à Bordeaux	590	587 50
Chemin du Nord	556 25	552 50
Paris à Strasbourg	542 50	545 75
Tours à Nantes	535	535 75
Paris à Lyon	510	508 75



### Bourse de Lyon d'aujourd'hui 19 avril.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	4 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	4 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	4 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.
Paris à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen	510	»	»	»	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Avignon à Marseille	»	»	»	»	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon	»	»	»	»	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord	»	»	»	»	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Paris à Lyon	505 75	»	»	»	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Mines de la Loire	207 50	205	»	»	»	»
prim de. 10	»	»	»	»	»	»

Le Gérant responsable, B. MURAT.

LYON.—Imprimerie de BOURSY FILS, rue Poulaille, 49.

### DENTIFRICES DE QUININE

Eau et Poudre

A BASE DE QUININE et de MAGNÉSIE.

Indiquer la MAGNÉSIE et la QUININE comme base de ces PRÉCIEUX DENTIFRICES, dire que leur PARFUM EMBAÛME la bouche et corrige l'odeur du cigare, et que leur action détruit la carie, raffermi les gencives gonflées ou ramolles, etc., c'est expliquer la cause de leur supériorité incontestable sur tous ceux employés jusqu'à ce jour, et la PRÉFÉRENCE que leur accordent les MÉDECINS et les personnes qui tiennent à conserver leurs dents saines et leur bouche dans un état hygiénique satisfaisant.

BOITES et FLACONS à 3 fr. et 1 fr. 50 c. ; BRUSSES à 2 fr., garanties indispensables pour leur emploi. — A Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 43. — Dépôts à Lyon aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les parfumeurs et pharmaciens du département.

POUR LES MAUX DE DENTS.

M. GAGE compose le BAUME DE QUININE, qui enlève à l'instant les douleurs les plus aiguës causées par la carie. Ce Baume a une odeur agréable et fortifie les gencives au lieu d'ulcérer et d'infecter la bouche comme la Créosote. — Le flacon : 2 fr. Aux mêmes adresses. (7647)

Composées par PAUL GAGE, pharmacien à Paris.

Indiquer la MAGNÉSIE et la QUININE comme base de ces PRÉCIEUX DENTIFRICES, dire que leur PARFUM EMBAÛME la bouche et corrige l'odeur du cigare, et que leur action détruit la carie, raffermi les gencives gonflées ou ramolles, etc., c'est expliquer la cause de leur supériorité incontestable sur tous ceux employés jusqu'à ce jour, et la PRÉFÉRENCE que leur accordent les MÉDECINS et les personnes qui tiennent à conserver leurs dents saines et leur bouche dans un état hygiénique satisfaisant.

BOITES et FLACONS à 3 fr. et 1 fr. 50 c. ; BRUSSES à 2 fr., garanties indispensables pour leur emploi. — A Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 43. — Dépôts à Lyon aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les parfumeurs et pharmaciens du département.

POUR LES MAUX DE DENTS.

M. GAGE compose le BAUME DE QUININE, qui enlève à l'instant les douleurs les plus aiguës causées par la carie. Ce Baume a une odeur agréable et fortifie les gencives au lieu d'ulcérer et d'infecter la bouche comme la Créosote. — Le flacon : 2 fr. Aux mêmes adresses. (7647)

### Le Chocolat Menier,

Comme tout produit avantageusement connu, a excité la cupidité des contrefacteurs. Sa forme particulière et ses enveloppes ont été copiées, et les médailles dont il est revêtu ont été remplacés par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. Les amateurs de cet excellent produit voudront bien exiger que le nom Menier soit sur les étiquettes et sur les tablettes. Le Chocolat Menier se trouve chez les pharmaciens et les épiciers. (7473-8330)

### BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES.

L'Institut complémentaire des études classiques, rue des Fossés-Saint-Victor (collège des Ecoles), à Paris, offre des cours permanents pour le Baccalauréat, reçoit des élèves internes et externes. MM. DELAVIGNE et P.-G. BEAUCHEF y ouvrent un nouveau cours trimestriel le 20 avril. Les élèves de ce cours passeront leur examen au mois de juillet. (6768-8482)

### COPAHINE-MEÇE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Méd. sur le rapport de M. Guérin, méd. en chef de l'hôp. des Vénériens, ainsi les premiers méd. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Son il guérit en 5 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., c'est le traitement le moins cher DÉPOT. JOZEAU, ph., r. Montmartre, 161, et dans les meilleures pharmacies. (4740)

### HUMEURS BILÉ, GLAIRES, PITUITES, maladies qu'elles engendrent; moyen de les combattre par la

### TEINTURE GERMANIQUE

MODIFIÉE, préparée à la pharmacie STEINACHER, rue Dauphine, 58.

L'altération des humeurs est l'unique cause des maladies; cette vérité, admise par les anciens médecins, et méconnue depuis 40 ans par les modernes, est mise hors de doute aujourd'hui. Indiquer un moyen d'expulser du corps ces humeurs viciées qui donnent naissance à toutes les maladies (voir la broch. délivrée gratis), tel est le but que nous nous proposons d'atteindre par notre TEINTURE PURGATIVE. Cette préparation, à la fois TONIQUE et PURGATIVE, produit des effets à la dose d'une cuillerée à bouche ou deux au plus; elle est agréable, et purge sans coliques ni tranchées. PRIX : 5 FR., 12 PURGATIONS.

A Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux; André, place des Célestins; Lardet, place de la Préfecture; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10; Revol, Bouchard et Crolat, droguistes, quai d'Orléans, 31. — A SAINT-ETIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie; Perrier, place de l'Hôtel-de-Ville; Galy, rue de Foy. — A GRENoble, chez M. Gabriel, rue Vaucanson. — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruty et Bonnet. — A TAIN, chez M. Barriery; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

Dépôts : à Lyon, chez M. VERNET, pharmacien, place des Terreaux; à Tarare, chez M. MICHEL, pharmacien. (5964)

### MAISON DE CAMPAGNE.

A vendre tout de suite, aux Massues, rue Lagarde, n° 46, une jolie Maison de campagne d'agrément, composée de cinq pièces au rez-de-chaussée et huit pièces au premier étage fraîchement décorées et agencées, avec cave, cellier, pressoir, écurie et remises, salle de billard, salle d'ombrage, bosquets et charmilles, réservoir et citerne. Au devant de la maison se trouvent deux terrasses d'où l'on jouit d'une vue magnifique et très étendue. La contenance totale est d'environ 110 ares. S'adresser, pour visiter les lieux, à M. Gondard, même rue Lagarde, n° 49, et, pour traiter, à M. Jules Dupuy, rue Bât-d'Argent, n° 14. (2662)

### Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n. 23.

### DÉPURATIF DU SANG.

SIROP-VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ,

POUR LA GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acreté ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

PRIX : 5 FR. LE FLACON. (3570)

### PLUS D'ARSENIC!!!

Contre les rats, taupes et cafards, Pâte phosphorée pour leur destruction prompte et infailible. — Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 46, à Lyon. 7016)

### Sirop de Mou de Veau,

Préparé par QUET aîné, pharmacien, pour la prompte guérison des rhumes, toux, catarrhes, irritations, et toutes les affections de la poitrine, se vend à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, 31; à Thizy, M. Bouvier; à Tarare, M. Mandet; à Bourg, M. Villard; à Mâcon, M. Mossel; à Roanne, M. Laccollonge-Renaud, tous pharmaciens. (3801)